



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 61485

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les difficultés d'intégration que rencontrent les personnes handicapées. L'Association des paralysés de France et l'Association française contre les myopathies, délégations départementales de Haute-Savoie, demandent l'instauration du droit à la compensation reconnu comme une obligation nationale permettant à toute personne handicapée d'accéder à l'autonomie, la mise en oeuvre de ce droit devant s'appuyer sur un dispositif d'accès aux moyens de compensation mis progressivement en place dans tous les départements. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61485

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3054